



Fédération Royale Marocaine de Golf

COUPE DU TRONE AGADIR 2016

Tazegzout Golf Club

Du 11 au 16 juillet 2016

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves Fédérales
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LES CLUBS PARTICIPANTS

La participation à la Coupe du Trône 2016 est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Royale Marocaine de Golf, à jour de leur cotisation de licences de l'ensemble de leurs membres. **Le jumelage de clubs n'est pas autorisé.**

Une ville pourra être représentée par plusieurs clubs mais chaque club ne pourra présenter qu'une équipe à la compétition. Chaque club est libre de choisir le mode de sélection de l'équipe qui le représentera.

La délégation de chaque club ne pourrait excéder 12 personnes : 10 Equipiers et 2 représentants du club. Toute personne supplémentaire pourra être considérée comme faisant partie du Groupe mais devra se prendre en charge matériellement

La Coupe du Trône 2016 sera limitée à 12 clubs participants. Si plus de 12 clubs sont inscrits :

- Les clubs inscrits ayant participé à la Coupe du Trône 2015 et qui ont pu accéder à la phase finale (phase des match play), ainsi que le club hôte de l'édition 2016 seront automatiquement qualifiés.
- Tous les autres clubs inscrits joueront une épreuve de qualification, pour accéder aux dernières places qualificatives. L'épreuve de qualification se déroulera les **28 et 29 mai 2016** sur le parcours Bleu du Royal Golf de Dar Es Salam. Le règlement de l'épreuve de qualification sera communiqué ultérieurement.

LES EQUIPIERS

Chaque équipe sera composée de 10 équipiers au maximum **dont 2 équipiers au maximum pourraient être de nationalité étrangère.** La mixité des équipes est possible.

Les équipiers doivent satisfaire les conditions suivantes à la date limite de leur inscription :

- Etre titulaires de la licence FRMG de l'année en cours.
- Avoir un index <18,5.
- Etre membres et licenciés du club qu'ils représentent. Dans le cadre d'un transfert de club de licence, celui-ci aura dû intervenir avant **le 30 avril 2016.**
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club candidat.

CAPITAINE

Le capitaine de l'équipe doit satisfaire les conditions suivantes :

- Etre titulaire de la licence FRMG de l'année en cours ou membre de la Moroccan Professional Golf Association à jour de ses cotisations.
- Etre membre du club qu'il représente.

Le capitaine devra être désigné nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. Deux équipes, ou plus, ne peuvent avoir le même capitaine.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8.

Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Rappel : Dans ce cas, si le capitaine est un joueur, il ne pourra, pendant qu'il joue, donner des conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Décision 8-2).

En cas de force majeure, le capitaine pourra être remplacé après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

Note : Selon la Décision 8-1/26, il est contraire au but et à l'esprit des Règles de golf pour un joueur de changer de cadet pendant un court instant en vue de contourner la Règle 8-1 (conseils). Ainsi, selon l'équité (Règle 1-4), le joueur encourt une pénalité de perte du trou en Match Play ou deux coups de pénalité en Stroke Play pour chaque trou où l'infraction s'est produite.

Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme un changement contraire au but et à l'esprit des Règles de golf selon les termes de la Décision 8-1/26 et entraînera la pénalité prévue par cette Décision.

Infraction au règlement général des épreuves fédérales :

- 1ère infraction : Avertissement
- 2ème infraction : Exclusion du terrain
- 3ème infraction : Disqualification de l'équipe

ENGAGEMENT

INSCRIPTIONS ET DROIT D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et/ou de ses équipiers se fera par envoi du formulaire d'inscription officiel à l'adresse mail : frmgolf@yahoo.fr

- L'inscription d'un club doit parvenir à la Fédération Royale Marocaine de Golf avant **30 avril 2016 à 18h00**.
- L'inscription des équipiers doit parvenir à la Fédération Royale Marocaine de Golf au plus tard **le 01 juillet 2016 à 18h00**.

Pour chaque équipe, le nombre maximum d'équipiers à inscrire sera de 10 joueurs **dont 2 joueurs au maximum pourraient être de nationalité étrangère**.

Seuls les clubs ayant soumis un formulaire valide à la date requise seront pris en considération. Le formulaire d'inscription devra impérativement être signé par le Président du club ou à défaut par toute autorité ayant la délégation de signature. Les formulaires d'inscriptions pourront être transmis par fax à la Fédération Royale Marocaine de Golf (+ 212 5 37 75 10 26) ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : frmgolf@yahoo.fr.

En s'inscrivant à la Coupe du Trône de Golf, les clubs, leurs joueurs et officiels s'engagent automatiquement à :

- Observer les dispositions stipulées dans le présent règlement, de tout autre règlement et de toute autre décision rédigée par la Fédération Royale Marocaine de Golf.
- Accepter que toute question administrative, disciplinaire et arbitrale liée à la Coupe du Trône de Golf soit réglée par le Comité de l'épreuve et/ou la Commission Sportive de Fédération Royale Marocaine de Golf conformément au présent règlement. Toutes les décisions prises par le Comité de l'épreuve et/ou par la Commission Sportive de Fédération Royale Marocaine de Golf sont sans appel.

Les frais d'inscription sont fixés pour chaque club au montant de 2 000 Dirhams (Deux Mille Dirhams) et payables au moment de l'inscription du club par chèque libellé : Fédération Royale Marocaine de Golf

Dans le cas où l'épreuve serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf avant le début de l'épreuve.

Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par fax (+ 212 5 37 75 10 26) ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : frmgolf@yahoo.fr. Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le club sera exclu de cette même épreuve l'année suivante.

Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la Fédération Royale Marocaine de Golf.

ORDRE DE DEPARTS ET ENTRAINEMENTS

L'entraînement est interdit dès le 1^{er} jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des résultats. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de l'épreuve.

La Fédération Royale Marocaine de Golf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte seront affichées sur le tableau officiel du club hôte et sur le site www.frmg.ma la veille du jour du tournoi.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les équipes participantes devront contacter directement le secrétariat du club hôte.

REUNION DES CAPITAINES

La réunion des capitaines se tiendra, dans les locaux du Golf hôte, à 14h la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui sera communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

NON PARTICIPATION ET INFRACTION

NON PARTICIPATION D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de Stroke Play sera quand même joué pour déterminer la composition du tableau de Match Play.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de Match Play sera considérée comme n'ayant pas participé.

INFRACTIONS AUX REGLEMENTS – DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

- Si lors de la compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - Ne répondant pas aux conditions de participation ou,
 - Ayant été sanctionné par un organe disciplinaire fédéral compétent pour violation des règles de golf, de l'étiquette et dont la décision est devenue définitive,
- Ou si au cours de la compétition un joueur est en infraction vis-à-vis des règles de golf ou de l'étiquette et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission de discipline de la Fédération Royale Marocaine de Golf,

Alors l'équipe peut être disqualifiée. Les résultats de l'équipe obtenus lors de la compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix. Le titre sera remis au Finaliste.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive Nationale, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la Commission Sportive Nationale qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.
Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la Commission Sportive Nationale qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

FORME DE JEU

Jour	Forme de jeu
12 et 13 juillet	Phase de qualification : 6 Simples / Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour. Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.
14 juillet matin	¼ finales : 3 foursomes / Match Play / 18 trous.
14 juillet après midi	¼ finales : 5 simples / Match Play / 18 trous.
15 juillet matin	½ finales : 3 foursomes / Match Play / 18 trous.
15 juillet après midi	½ finales : 5 simples / Match Play / 18 trous.
16 juillet matin	Finale : 4 foursomes / Match Play / 18 trous. 3ème place : 2 foursomes et 4 simples / Match Play / 18 trous.
16 juillet après midi	Finale : 8 simples / Match Play / 18 trous.

PHASE DE QUALIFICATION – STROKE PLAY

La phase de qualification se déroulera le mardi 12 juillet et le mercredi 13 juillet 2016, en Stroke Play sur 36 trous, 18 trous par jour.

Les huit premières équipes de la qualification seront qualifiées pour la phase finale et seront réparties, selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Lors la phase de qualification, chaque équipe présentera au départ 6 équipiers.

Pour chaque tour de qualification, la fiche d'ordre de jeu des six équipiers doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve :

- Lors de la réunion des capitaines du lundi 11 juillet 2016, pour 1^{er} tour de qualification :
- Au plus tard le mardi 12 juillet 2016 à 17h30, pour le 2^{eme} tour de qualification.

L'ordre des départs des équipes sera tiré au sort lors de la réunion des capitaines.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe joueront dans l'ordre indiqué par le capitaine sur la fiche d'ordre de jeu.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins les deux plus mauvais scores de chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant le cumul des scores non prise en compte, puis celui des meilleurs scores (meilleur score du 1^{er} tour + meilleur score du 2^{ème} tour), puis celui des secondes meilleurs scores (2^{ème} meilleur score du 1^{er} tour + 2^{ème} meilleur score du 2^{ème} tour), etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre ses deux plus mauvais scores (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus de deux scores sont non valides, l'équipe prendra la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours de l'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de Match Play :

- Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
 - Avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de Match-Play, elle prendra la dernière place dans le tableau. Les équipes qui la suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
 - Après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de Match-Play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle ne sera pas remplacée, conservera sa place dans la composition du tableau de Match-Play et son adversaire désigné gagnera par forfait.
- Si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe « INFRACTIONS AUX REGLEMENTS – DISQUALIFICATION », elle ne sera pas remplacée et son adversaire désigné gagnera par forfait.

PHASE FINALE – MATCH PLAY

FORME DE JEU

Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties, selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**.

ORDRE DE JEU

Toute équipe, en simple ou en foursome, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des simples ou des foursomes perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match sera perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match sera perdu, et ainsi de suite.

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple sera annulé (les points seront partagés).

La fiche d'ordre de jeu des foursomes doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve **au plus tard 30 minutes** avant l'heure officielle de départ du premier foursome de son équipe.

La fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve **au plus tard 30 minutes** avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Néanmoins, et afin d'éviter des oublis, il est fortement recommandé au capitaine de remettre sa fiche d'ordre de jeu des simples en même temps que celle des foursomes. Il pourra toujours la modifier jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

- **Ordre des foursomes** : Le capitaine a libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers. Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des foursomes remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.
- **Ordre des simples** : Le capitaine a libre choix de l'ordre de jeu des équipiers. Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des simples remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

EQUIPIER ABSENT

Un foursome forfait ou un foursome dont l'un des équipiers est absent, ou pour les simples l'équipier est forfait ou absent, perd son match.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" n'est pas complète, le ou les équipiers absents seront obligatoirement placés en dernier sur la feuille de match.

EGALITE

En cas d'égalité au terme du match, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés.

Qualification en Stroke Play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de Stroke Play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

Phase de Match Play

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, alors le titre sera attribué à l'équipe la mieux classée de la qualification encore en course pour le titre.

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie Officielle de Remise des Prix de la Coupe du Trône 2016 se déroulera le Samedi 16 juillet 2016 à 17h00 au Club-House du club hôte en présence des membres de la Fédération Royale Marocaine de Golf. L'ensemble des participants y est cordialement convié.

TROPHEES ET MEDAILLES

Un Trophée sera remis au club vainqueur de la Coupe du Trône 2016. Ce Trophée est propriété de la Fédération Royale Marocaine de Golf, mais pourra être conservé par le club vainqueur jusqu'à la prochaine édition.

Le club sera responsable de la perte ou de tout dommage causé au Trophée de la Coupe du Trône et le retournera en parfait état. Il incombe à la Fédération Royale Marocaine de Golf de faire graver le Trophée.

Le club vainqueur se verra remettre une réplique du Trophée de la Coupe du Trône qui restera la propriété permanente du club.

12 médailles seront remises aux trois meilleures équipes.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve sera désigné ultérieurement :

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux Règles de Golf 33 et 34

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.